



# F . P . I . P .

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

## LA LIBERTE DE CHOISIR !

### **ASTREINTES !**

Les astreintes sont payées jusqu'à épuisement du budget...

Les heures non rémunérées sont compensées par des récupérations...

### **PERMANENCES !**

Les permanences assurées par les Policiers affectés en investigations sont compensées par des heures de récupérations!

**LA FPIP DENONCE LE MANQUE D'EQUITE  
DANS LE SYSTEME EN PLACE ET  
REVENDIQUE PLUS DE RECONNAISSANCE  
ET DE SOUPLESSE DANS LE TRAITEMENT  
LIE AUX PAIEMENTS DE CES MISSIONS !**

*Le libre choix*

### **ASTREINTES / PERMANENCES**

**Elles doivent faire l'objet du choix individuel de l'agent !**

**Payées ou en récupérations, ou 50/50**

**Un dossier à suivre, qui doit aboutir à une revalorisation !**

# POUR L'AMELIORATION DES SALAIRES

Date BN le 20-05-2008

FPIP-Antenne BN, 59 rue Vaucouleurs 33800 Bordeaux T 0556818868 E-mails : [sn-prov-fpip@orange.fr](mailto:sn-prov-fpip@orange.fr)  
FPIP- BN, 139 rue des Poissonniers 75018 Paris